

REPUBLIQUE FRANCAISE
NOUVELLE-CALÉDONIE

GOUVERNEMENT

Présidence

le **29 JUIL. 2026**

Mise en réception en préfecture
808-229680016-20260729-26 39712-AI
Date de télétransmission : 29/07/2026
Date de réception préfecture : 29/07/2026

Ampliations :

H-C	1
DRHFPNC/SR	1
Provinces	3
AFMNC	1
AMNC	1
OPT	1
Intéressés	1

ARRETE

**fixant la composition du jury de la sélection professionnelle d'intégration ouverte pour
l'accès au corps des cadres d'exploitation de grade normal du cadre des postes et
télécommunications de la Nouvelle-Calédonie**

Le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2016-17 du 19 décembre 2016 relative à la protection, à la promotion et au soutien de l'emploi local pour l'accès aux fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays modifiée n° 2016-18 du 19 décembre 2016 relative à la résorption de l'emploi précaire dans les fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté modifié n° 1065 du 22 août 1953 portant statut général des fonctionnaires des cadres territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 81 du 24 juillet 1990 portant droits et obligations des fonctionnaires territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 259/CP du 17 mars 1998 fixant les conditions générales des concours, examens et sélections professionnels des divers cadres territoriaux ;

Vu la délibération modifiée n° 357 du 24 avril 2014 portant statut particulier du cadre des postes et télécommunications de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 217 du 29 décembre 2016 prise en application de la loi du pays n° 2016-18 du 19 décembre 2016 relative à la résorption de l'emploi précaire dans les fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté modifié n° 2021-971/GNC du 27 juillet 2021 fixant les épreuves, le programme et les modalités de la sélection professionnelle prévue à l'article 4 de la loi du pays n° 2016-18 du 19 décembre 2016 relative à la résorption de l'emploi précaire dans les fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n°AG-2026-DRHFP-0080 du 11 février 2026 portant ouverture de sélections professionnelles d'intégration pour l'accès aux corps des cadres techniques et d'exploitation de grades normaux, des contrôleurs et des techniciens de grades normaux, des agents d'exploitation et techniques de grades normaux et des préposés à la distribution postale de grade normal du cadre des postes et télécommunications de la Nouvelle-Calédonie,

ARRETE

Article 1^{er} : Les personnes dont les noms suivent sont désignées en qualité de membres du jury de la sélection professionnelle d'intégration ouverte au titre de l'année 2026 pour l'accès au corps des cadres d'exploitation de grade normal du cadre des postes et télécommunications de la Nouvelle-Calédonie :

Civilité	Prénom	Nom	
Monsieur	Benjamin	François	Président, représentant le président de l'association française des maires de Nouvelle-Calédonie
Madame	Cyrille	Salikan	représentant le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
Madame	Mélyssa	Julia	représentant la présidente de l'assemblée de la province Sud
Madame	Sylvie	Schall	représentant le président de l'assemblée de la province Nord
Madame	Mauricette	Elia	représentant le président de l'assemblée de la province des îles Loyauté
Madame	Julie	Siu	représentant le président de l'association des maires de Nouvelle-Calédonie

Article 2 : Monsieur Ruanito Roess est désigné par tirage au sort en qualité d'observateur de la sélection professionnelle ouverte au titre de l'année 2026 pour l'accès au corps des cadres d'exploitation de grade normal du cadre des postes et télécommunications de la Nouvelle-Calédonie

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis aux intéressés et au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie.

Pour le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie
et par délégation
le secrétaire général du gouvernement

Léon WAMYTAN